

<p>Date de la convocation</p> <p>20/03/2024</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 8</p> <p>Présents : 8 Représenté(s) 0 Votants : 7</p> <p>Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 1</p>	<p>Séance du 06 Avril 2024</p> <p>L'an deux mil vingt-quatre, le huit Avril à 19 heures 00 minute, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du conseil municipal à Branne, sous la présidence de Madame FAURE Marie-Christine.</p> <p>Présents Mmes et Mrs : Faure, Parsat, Jonquière, Martin-Chadourne, Gerville-Réache, Nicoine, Henry, Clabé</p> <p>M. Gerville Réache a été désigné secrétaire de séance.</p> <p>2024080405.....</p>
<p>VOTE DU BP 2024</p> <p>Date d'affichage</p> <p>/ /</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en (Sous) Préfecture le : Et Publié le :</p>	<p>Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de procéder au vote du budget primitif de la commune de Branne.</p> <p>Elle précise que le vote du budget se fait par chapitre et présente à l'assemblée le montant des différents chapitres retenus.</p> <p>Mme. le Maire présente le document équilibré comme suit :</p> <p>Section de fonctionnement : Dépenses : 1 672 608 € Recettes : 1 672 608 €</p> <p>Section d'investissement: Dépenses : 490 796,00 € Recettes : 490 796,00 €</p> <p>Total du Budget :</p> <p>Le conseil municipal, oui l'exposé de Mme. Le Maire et après en avoir délibéré comme suit :</p> <p>Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 1 – Olivier Jonquière</p> <p>Approuve le budget primitif 2024 pour un total équilibré de 2 163 404 €</p> <p>Le Maire,</p> <p>certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.</p> <p>Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.</p> <p>-Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.</p> <p>Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.</p> <p>Fait à Branne, le 09/04/2024 Le Maire, Marie-Christine FAURE</p> <p>Secrétaire de séance</p> <p></p> <p>Accusé de réception en préfecture 033-213300718-20240411-2024080405-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024</p>